



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOOSLARGUE
DE LA SEANCE du 18 FEVRIER 2025**

Sous la présidence de Monsieur Pascal SOMMERHALTER – Maire
Convocation du 13 FEVRIER 2025

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures 00.

Présents : M. SOMMERHALTER Pascal, M. VETTER Jean-Pierre, Mme PETER Catherine., PETER Sébastien, M. SCHÄFFER Gérard, M. ROUGER Stéphane, M WILHELM Raymond, Mme HENNER Katia, M. FRELON Thierry et M. DANGEL Thomas

Absents excusés et non représentés : M. BARTH Pascal

Absents non excusés et non représentés : Néant

Secrétaire de séance : PETER Catherine

ORDRE DU JOUR :

1. TRAVAUX
 - 1.1 Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de voirie : rue de Bisel et de Moemach
 - 1.2 Aménagement Bunker – travaux supplémentaires
2. DECLARATION D INTENTION D ALIENER
 - 2.1 Rectification délibération – vente d'un terrain à bâtir
3. DIVERS

Désignation d'un secrétaire de séance

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire, lors de chacune de ses séances.

Il est proposé de désigner Mme Catherine PETER au scrutin ordinaire à main levée.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- > de désigner Mme Catherine PETER, adjointe, comme secrétaire de séance et Mme Chantal KLINGLER en tant que secrétaire de séance adjointe.

En sa qualité de secrétaire, Mme PETER vérifie si le quorum est atteint, ce qui est le cas.

Délibération n° 2025-06

1. TRAVAUX

1.1 Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de voirie : rue de Bisel et de Moemach

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire du lot unique – AMENAGEMENT DE VOIRIE – rue de Bisel et rue de Moemach – marché public en procédure adaptée, selon la délibération du Conseil Municipal n°2024-09 du 26 mars 2024 portant l'attribution du marché de travaux d'aménagement de voirie rue de Bisel et rue de Moemach à l'entreprise SAS CLIMENT Travaux Publics,
- Vu la proposition d'avenant 01 au marché présenté par le Maître d'Oeuvre en date du 20 Janvier 2025 comprenant une modification du montant du marché à l'attributaire du lot,

GS PS [Signature] WSP^{HK} TF [Signature] [Signature] PS

WR 565 CP



Considérant que l'avenant proposé, concerne des travaux qui ne sont pas de nature à apporter des modifications substantielles au marché initial et que les travaux et fournitures supplémentaires sont devenus nécessaires,

Considérant qu'il convient d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 pour permettre la poursuite des travaux du lot unique d'aménagement de voirie – rue de Bisel et rue de Moemach

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2025

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise titulaire du marché

Attributaire :	SAS CLIMENT Travaux Publics
Montant initial du marché :	725 708.99 € TTC
Montant de l'avenant :	9 032.40 € TTC
Nouveau montant du marché :	734 741.39 € TTC
Objet :	Travaux pour la rue de Bisel
	- Recaler les quantités réellement exécutées
	- Ajouter des prestations non prévues initialement (reprises de bordures)

- d'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Délibération n° 2025-07

2.1 Aménagement Bunker – travaux supplémentaires

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2024-34 en date du 10 décembre 2024 concernant les travaux d'aménagement du bunker sis rue de Bisel avec un devis qui s'élevait à un montant de 8 373.00 HT soit un montant de 10 047.60 TTC,

Or ce devis, nécessite une actualisation des prix, suite à une augmentation des quantités de certaines prestations, notamment le décaissement de terre végétale, le terrassement pour création de fondation, la création d'un mur et la mise en place de galets en bordure de la clôture.

Il présente à l'assemblée un devis mis à jour par l'entreprise CLIMENT qui s'élève désormais à un montant de 11 982.00 HT soit un montant de 14 378.40 TTC.

D'autre part, afin de sécuriser l'ouvrage, il convient de mettre en place un ensemble de garde-corps autour du bunker.

Un devis d'un montant de 2 000.00 € HT soit un montant de 2 400.00 € TTC a été établi par l'entreprise CREALU de MOOSLARGUE.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise Monsieur le Maire à signer le devis des Ets CLIMENT de VOUEJAUCOURT pour un montant de 11 982.00 HT soit un montant de 14 378.40 TTC en remplacement de celui précédemment validé pour un montant de 10 047.60 TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis des Ets CREALU de MOOSLARGUE pour un montant de 2 000.00 HT soit un montant de 2 400.00TTC,
- charge Monsieur le Maire d'inscrire le montant des dépenses au budget 2025 ;
- charge Monsieur le Maire de modifier le dossier de demande de subvention auprès de la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre du dispositif « Fonds de Solidarité Territoriale » si cela est encore possible.

GS PS [Signature] WSP TF [Signature] [Signature] HK



Délibération n° 2025-08

2. DECLARATION D INTENTION D ALIENER

2.1 Rectification délibération – vente d'un terrain à bâtir

(en l'absence de M. le Maire et M. Sébastien PETER pour ce point de l'ordre du jour)

Monsieur Jean-Pierre VETTER – Adjoint au Maire rappelle la délibération 2024-38 du 10 décembre 2024 relative à une Déclaration d'Intention d'Aliéner établie par SCP TRESCH représentée par Me Pascal SOMMERHALTER portant sur un bien sis lieudit « Village » cadastré Section 1 parcelle 61 d'une superficie de 10 ares 51 ca , en zone Ua du PLU, appartenant aux consorts [redacted] et qui sera vendue à M. PETER Sébastien.

Une erreur matérielle a été constatée dans cette délibération qu'il convient de rectifier en sens que :

Le bien sera vendu à M PETER Sébastien au prix de 55 000.00 euros dont 5 000.00 euros de commission d'agence

Le conseil municipal, après délibération , à l'unanimité des membres présents et représentés, hormis Monsieur le Maire et Monsieur Sébastien PETER, qui ne prennent pas part au vote pour ce point ,

- approuve la délibération rectificative et autorise VETTER Jean-Pierre à signer tous actes y afférents.

3. DIVERS

Etat Récapitulatif annuel des indemnités des élus

La loi engagement et proximité a institué l'obligation aux collectivités territoriales de produire chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil.

Les articles du CGCT précisent que cette communication doit avoir lieu avant l'examen du budget.

Monsieur le Maire présente l'état récapitulatif des indemnités de fonction des élus du conseil municipal pour l'exercice 2024.

Opération Elsässputz

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'opération Elsässputz (Anciennement Alsace Propre) aura lieu les 14,15 et 16 mars 2025.

Il est décidé de participer à cette opération le samedi matin 15 mars à partir 9h00, une information sera transmise à l'ensemble de la population.

La séance est levée à 20h22

GS P.S. TD [Signature] WP AK TF



**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune
de MOOSLARGUE de la séance du 18 février 2025**

ORDRE DU JOUR :

- TRAVAUX**
 - Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de voirie : rue de Bisel et de Moemach
 - Aménagement Bunker – travaux supplémentaires
- DECLARATION D INTENTION D ALIENER**
 - Rectification délibération – vente d'un terrain à bâtir
- DIVERS**

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
SOMMERHALTER Pascal	Maire	[Signature]	
VETTER Jean-Pierre	1 ^{er} Adjoint	[Signature]	
PETER Catherine	2 ^{ème} Adjointe	[Signature]	
FRELON Thierry	3 ^{ème} Adjoint	[Signature]	
PETER Sébastien	Conseiller municipal	[Signature]	
DANGEL Thomas	Conseiller municipal	[Signature]	
SCHÄFFER Gérard	Conseiller municipal	[Signature]	
ROUGER Stéphane	Conseiller municipal	[Signature]	
BARTH Pascal	Conseiller municipal	Absent excusé	
WILHELM Raymond	Conseiller municipal	[Signature]	
HENNER Katia	Conseillère municipale	[Signature]	